

# **Grades académiques et programmes d'enseignement**

## ***PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE***

### **Faculté de Philosophie et Lettres**

*En séance du 28 janvier 1981 : création du grade scientifique d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur en information et arts de diffusion.*

### **Faculté de Droit, d'Economie et de Sciences sociales**

*En séance du 24 juin 1981 : réforme des études de la candidature en droit.*

### **Ecole d'Administration des Affaires**

*En séance du 11 février 1981 :*

- autorisation pour les étudiants qui le souhaitent à fractionner sur deux ans l'épreuve de la maîtrise en administration des affaires;
- modification des conditions d'admission à l'épreuve du doctorat en administration des affaires.

*En séance du 10 juin 1981 :*

- modifications au programme de la deuxième licence en administration des affaires, orientation «revisorat» et orientation «gestion publique»;
- création du «diplôme complémentaire en administration des affaires», qui peut être obtenu par le licencié en droit.

### **Faculté des Sciences**

*En séance du 8 juillet 1981* : organisation à titre expérimental des études conduisant au grade scientifique de licencié en biochimie, accessible aux porteurs d'un diplôme de candidat en sciences biologiques, en sciences chimiques, en sciences médicales, en sciences pharmaceutiques ou en sciences vétérinaires. Cette licence fait l'objet de deux années d'études au moins.

### **Faculté de Médecine**

*En séance du 27 mai 1981* : réforme de la candidature en sciences médicales.

*En séance du 16 septembre 1981* : modification du programme de la spécialisation conduisant au grade scientifique de médecin-spécialiste en anesthésiologie, la durée de ces études étant portée de deux à trois ans.

### **Faculté de Médecine et Institut supérieur d'Education physique**

*En séance du 8 juillet 1981* : organisation à titre expérimental des études en kinésithérapie conduisant à l'obtention des grades de candidat, de licencié, d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, de docteur et de docteur spécial.

Ces études sont accessibles, selon des programmes spécifiques fixés par la Faculté de Médecine et l'Institut supérieur d'Education physique, aux candidats en sciences médicales, aux candidats et aux licenciés en éducation physique, aux candidats en sciences biologiques, aux candidats en science dentaire, aux candidats en sciences vétérinaires, ainsi qu'aux gradués en kinésithérapie.

### **Faculté des Sciences appliquées**

*En séance du 28 janvier 1981* : création d'un certificat en génie médical accessible aux porteurs d'un grade d'ingénieur civil.

*En séance du 11 février 1981* : suppression du grade d'ingénieur des constructions hydrauliques.

*En séance du 25 février 1981 :*

- réforme du programme des études conduisant au grade d'ingénieur civil urbaniste;
- organisation à titre expérimental des études conduisant aux grades scientifiques de licencié et de docteur en urbanisme et aménagement du territoire, à l'intention des porteurs d'un grade de licencié conféré par une Université ou d'un grade d'architecte conféré par un Institut supérieur d'architecture (enseignement supérieur artistique de cycle long).

*En séance du 10 juin 1981 :* modification des conditions d'admission aux épreuves de la maîtrise et du doctorat en sciences appliquées.